

POINT 3 – NOTE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

=====

1.	LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET	5
1.1.	Les éléments de conjoncture économique et financière nationale.....	5
1.2.	Les dispositions de la LFI 2023 pour les collectivités territoriales	5
1.3.	Les relations financières avec le Territoire.....	6
1.4.	Les actions en faveur du développement durable.....	7
2.	LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT	9
2.1.	Les recettes de fonctionnement	9
2.1.1.	La fiscalité locale.....	9
2.1.2.	La fiscalité reversée	10
2.1.3.	Les dotations de l'Etat	10
2.1.4.	Les autres recettes de fonctionnement	10
2.2.	Les dépenses de fonctionnement	10
2.2.1.	Les charges de personnel	11
2.2.2.	Les charges à caractère général	14
2.2.3.	Les autres charges de gestion courante.....	15
2.2.4.	Les atténuations de produits.....	15
2.2.5.	Les charges financières.....	15
3.	LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT	16
3.1.	Les recettes propres d'investissement.....	16
3.2.	Les dépenses d'investissement	16
3.2.1.	La renaturation.....	16
3.2.2.	Les aménagements urbains.....	17
3.2.3.	Les équipements publics	17
4.	LA GESTION DE LA DETTE	19
4.1.	L'évolution de la dette en 2022.....	19
4.2.	Le besoin de financement des investissements.....	20
4.3.	La capacité de désendettement.....	20
4.4.	La sécurisation et la diversification	21
4.5.	La répartition et le coût de la dette	21
4.6.	Le profil d'extinction de la dette	21
4.7.	La stratégie de la Ville.....	22
5.	LES BUDGETS ANNEXES	23
5.1.	Restauration municipale	23
5.2.	Spectacles vivants.....	23
5.3.	Marché d'approvisionnement.....	23
5.4.	Dôme	23

Avant-propos

Tracer un cap budgétaire dans un contexte international aussi incertain, marqué par la crise énergétique, l'inflation galopante, les bouleversements climatiques, les tensions sociales mais avec également un risque sanitaire toujours bien présent, est un exercice périlleux. Tout peut, en effet, rapidement évoluer d'un mois à l'autre et provoquer des conséquences directes sur notre budget communal.

Incontestablement, l'année 2023 sera celle de défis nombreux à relever et d'économies nouvelles à rechercher. Collectivité de proximité, Vincennes assumera son rôle afin de rassurer les ménages impactés directement par ces instabilités multiples. L'obligation faite aux collectivités de présenter leurs orientations budgétaires s'inscrit donc aujourd'hui dans ce contexte instable.

Préalable au vote annuel du budget primitif, qui aura lieu dans un mois, ce rapport d'orientations a pour ambition de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune. Il présente les orientations envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Ce contexte troublé que nous traversons depuis plusieurs années maintenant nous conforte sur la méthode de gestion qui a toujours été la nôtre.

Cette méthode repose sur notre volonté de maintenir une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elle s'appuie surtout sur une gestion saine et raisonnée des finances locales, qui facilite notre capacité à savoir répondre aux situations exogènes sans pour autant s'empêcher de se projeter dans l'avenir. Cet avenir qui s'écrit forcément à Vincennes par la protection de notre cadre de vie, celui de notre environnement local mais plus largement par la mise en œuvre d'une véritable politique de développement durable et de transition écologique.

Cette méthode nous permet, ainsi, de dégager une capacité d'autofinancement importante et donc de modérer le recours à l'emprunt pour réaliser nos projets d'investissement.

Cette méthode nous permet, aussi, de maîtriser notre niveau d'imposition en espérant, toutefois, que l'État n'essaye pas de résoudre ses propres difficultés budgétaires en ponctionnant encore un peu plus nos collectivités. Nous notons à cet égard, avec satisfaction, que nous ne subirons pas en 2023 d'écroulement de notre DGF, contrairement aux années précédentes.

En 2023, comme en 2022, nous poursuivrons évidemment cet effort collectif de recherche d'économies et de sobriété énergétique notamment. Mais nous poursuivrons aussi l'engagement pris par la majorité en début de mandat, celui de toujours renforcer le nécessaire lien social, la qualité de vie et les services de proximité proposés aux habitants, tout en poursuivant la modernisation et la rénovation de nos équipements communaux et de nos espaces publics.

Ce rapport qui vous est présenté témoigne de la capacité de notre commune à réagir face aux défis nouveaux qui se présentent cette année encore et grâce à la bonne gestion qui est la sienne.

Cela nous permet de présenter à l'assemblée communale des orientations budgétaires ambitieuses, car tournées vers l'avenir, et réalistes, car réfléchies, afin de voter un budget équilibré et sincère qui réponde vraiment aux besoins quotidiens des Vincennes et des Vincennes en traçant de belles perspectives d'avenir.

1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET

1.1. Les éléments de conjoncture économique et financière nationale

La loi de finances initiale 2023 (LFI 2023) table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario reste l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences, notamment, sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Croissance : Conséquence de la guerre en Ukraine, la crise énergétique a provoqué un choc externe sur l'activité économique en Europe. Selon la Banque de France (décembre 2022), la croissance économique de la France (évolution du PIB) s'établirait à 2,6 % en 2022, portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services. Un net ralentissement de l'activité, déjà observé au second semestre 2022, devrait se prolonger en 2023. La croissance du PIB atteindrait + 0,3 %, mais l'hypothèse d'une récession temporaire et limitée n'est pas exclue, selon les aléas, conditions et prix d'approvisionnement en ressources énergétiques.

Inflation : Les tensions sur les prix internationaux des matières premières se sont traduites par une inflation sur l'année 2022, supérieure et plus durable que prévue. Elle devrait s'établir à 6,0 % en moyenne annuelle en 2022 et se maintenir au même niveau en moyenne annuelle en 2023. Toutefois, la Banque de France prévoit un pic au premier semestre 2023, puis une nette décrue autour de 4 % en fin d'année. En 2024, l'inflation poursuivrait son repli.

Emploi : Les créations nettes d'emploi sont restées fortes, en 2022, notamment grâce à l'apprentissage. Le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022). Il pourrait néanmoins remonter en raison du ralentissement de l'activité et d'une amélioration de la productivité, après une période de quasi-stagnation de celle-ci.

Finances publiques : Face aux chocs successifs depuis 2020, l'économie française a montré une résilience du pouvoir d'achat des ménages, de la rentabilité des entreprises et de l'emploi. Cette situation favorable résulte des mesures protectrices, comme le bouclier tarifaire de l'énergie, qui pèsent sur les finances publiques : hausse des dépenses publiques, baisse de la fiscalité, déficit public et hausse de la dette publique (essentiellement de l'Etat). La LFI 2023 prévoit que le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'Etat atteindrait 165 Md€ en 2023. Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

1.2. Les dispositions de la LFI 2023 pour les collectivités territoriales

Dotations de l'Etat : Les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 52,8 Md€ pour 2023 contre 52,4 Md€ en 2022. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stabilisée à 26,9 Md€, dont 18,6 Md€ pour le seul bloc communal. Elle augmente de 320 M€ en 2023,

répartie entre différentes enveloppes. Contrairement aux années précédentes, l'augmentation des dotations de péréquation sera réalisée sans écrêtement des autres fractions forfaitaires.

Ainsi, Vincennes bénéficie de la suspension de l'écrêtement de la DGF.

Péréquation verticale : Une part de la DGF vise à répartir les concours financiers de l'État pour réduire les différences de richesse entre collectivités territoriales. Cette part péréquatrice a doublé de 15 % à 32 % entre 2007 et 2022. La hausse de la DGF en 2023 permet de porter les dotations de péréquation à 5,5 Md€ pour le bloc communal (5,24 Md€ en 2022).

Péréquation horizontale : La péréquation horizontale au sein du bloc communal repose sur deux dispositifs principaux. En 2023, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est maintenu à 1 Md€, mais l'éligibilité est élargie. Le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) reste à 350 M€

Soutien de l'investissement local : L'État contribue au financement de l'investissement public local. Outre le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui est augmenté de 200 K€ à 6,7 Md€, il est créé un fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de 2 Md€, appelé « fonds vert » qui doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce dispositif soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...), l'amélioration du cadre de vie (renaturation des villes, friches, mise en place des zones à faible émission...) ou les transports publics et le covoiturage.

Mécanismes « anti-inflation énergétique » : La ville de Vincennes ne peut pas prétendre au bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité, réservé aux ménages, très petites entreprises et plus petites communes. Mais elle bénéficie de l'autre dispositif dit « amortisseur électricité », entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, pour un an. A ce titre, une partie du coût total des factures d'électricité pourrait être prise en charge par l'Etat.

1.3. Les relations financières avec le Territoire

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois (PEMB) a adopté son BP 2023, en progression globale de 7% par rapport au BP 2022. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est expliquée par l'inflation, la hausse des prix de l'énergie et le transfert d'agents par les différentes communes. Le reversement à la Métropole du Grand Paris, qui représente 45% des dépenses de fonctionnement, croît du fait d'une ponction de 2/3 de la dynamique de la contribution foncière des entreprises (CFE), nouvellement votée.

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les taux de TEOM votés chaque année par l'EPT doivent couvrir le besoin global de financement de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ». Pour couvrir ces charges, selon les bases prévisionnelles d'imposition de TEOM, Paris Est Marne & Bois fixe un taux d'imposition unique de 6,39%. Ce taux sert de référence pour calculer annuellement le taux applicable à chaque commune-membre, pendant la durée du mécanisme de lissage de dix ans. La progression des bases du produit de TEOM intercommunale 2023 est absorbée par la hausse prévue de la Taxe

Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) que les syndicats de traitements répercutent dans leurs prix facturés à l'EPT.

Pour financer ses dépenses, l'EPT dispose également du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), constitué des contributions des communes-membres à hauteur des charges transférées par ces dernières et des charges mutualisées. Sont distinguées les contributions FCCT-socle payées par les 4 communes qui étaient précédemment regroupées en EPCI, les contributions FCCT-compétences dues par les 9 communes qui étaient isolées (dont Vincennes) et les contributions résultant de mesures spécifiques. La contribution totale de Vincennes au FCCT s'est élevée à 1,2 M€ en 2022. La fixation des contributions des communes est du ressort de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) qui se réunit en fin d'année. Le transfert des charges de l'Office de Tourisme de Vincennes en date du 1er janvier 2023, devrait avoir un impact limité.

1.4. Les actions en faveur du développement durable

Dès 2006, la Ville a montré son engagement en faveur du développement durable grâce à diverses feuilles de route successives : sa charte pour une administration écoresponsable, les Actes I et II de l'Agenda 21 et les Chartes 21.

En 2022, la Ville ouvre un nouveau chapitre de l'action municipale avec l'adoption à l'unanimité, lors du Conseil municipal du 29 juin 2022, du Pacte Eco-citoyen 2022-2027 (PEC). Véritable plan local de développement durable, ce Pacte s'inscrit autour de cinq thématiques : le climat, l'énergie, la solidarité, la santé ainsi que la production et la consommation. Le dernier volet, dédié à l'éco-exemplarité de la Ville et de son administration, vient renforcer la cohérence des projets et améliorer la visibilité des actions menées au sein des services municipaux. L'objectif de ce Pacte est d'apporter des réponses locales et concrètes au travers des 118 actions qu'il porte.

Afin d'évaluer les ressources affectées aux axes du Pacte Eco-citoyen, dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, il a été demandé aux services municipaux de ventiler les dépenses selon 118 indicateurs correspondant à chacune des actions du Pacte Eco-citoyen. L'inscription d'un pourcentage permet d'affecter tout ou partie d'une dépense à une action du Pacte. Ainsi, l'ensemble des actions en faveur du développement durable, telles que recensées dans le Pacte, peuvent être valorisées dans les phases de prévision et de réalisation. La démarche entamée en 2023 pose des jalons méthodologiques du recueil des données.

De manière globale, la Ville prévoit de consacrer des dépenses importantes (fonctionnement et investissement) aux actions et travaux qui contribuent au développement durable, notamment 8,5 M€ répartis comme suit :

- Thème 1 : S'adapter au changement climatique : 2,8 M€
 - Mise en œuvre du Plan vélo et des mobilités douces avec, par exemple, l'aménagement des rues de Laitières et Estienne d'Orves
 - Végétalisation de l'espace public, plantation d'arbres et aménagement de jardins de proximité (143 rue Diderot, 122-124 rue de la Jarry, 110 bis rue de Fontenay)
- Thème 2 : Rechercher la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique : 3,3 M€

- Rénovation des équipements publics tels que le centre culturel et sportif Pompidou, l'école élémentaire de l'Ouest et le centre de vacances Habère-Poche
- Rénovation de la performance énergétique des bâtiments, tels que Cœur de Ville
- Modernisation de l'éclairage public lors de travaux d'aménagement urbain (square Saint louis, Mail du 8 mai 1945)
- Thème 4 : Favoriser l'engagement solidaire et participatif : 0,5 M€
 - Poursuite des travaux d'accessibilité dans le cadre du plan AD'AP et mesures en faveur des personnes handicapées
- Autres actions hors PEC : 1,8 M€
 - Entretien des espaces verts.

2. LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement atteindraient 95,7 M€ en 2023, en progression de 4,7% par rapport aux BP 2022 (91,4 M€).

2.1.1. La fiscalité locale

Les produits des impôts et taxes (hors fiscalité reversée) devraient s'établir à 63,1 M€ en hausse de 6,9% entre les prévisions 2022 et 2023.

Hypothèses retenues pour le calcul du produit de fiscalité directe :

- Une revalorisation de 7,1% applicable aux bases des terrains, locaux d'habitation et locaux industriels (source : IPCH de novembre n-1) ;
- Une revalorisation de 0,7% pour les locaux professionnels dont le coefficient est basé sur l'évolution des loyers (source direction des finances) ;
- Une variation physique des bases de 0% ;
- Une revalorisation de 6,0% prise en compte dans le calcul de la dynamique du versement du coefficient correcteur.

Après la réforme de la fiscalité locale de 2020, les communes bénéficient encore du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et le produit de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Des mécanismes de compensation garantissent le niveau et le dynamisme des recettes fiscales pour les communes.

Pour mémoire, la taxe d'habitation ayant été remplacée par la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était, jusque-là, perçue par le département, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'établit à 34,18% (cumul des taux communal (20,43%) et départemental (13,75%) en 2020).

En attendant la notification des bases d'imposition, le produit des impôts directs locaux est estimé à 54,3 M€ soit + 5,9% par rapport aux produits définitifs 2022 (51,3 M€). Cette hausse résulte essentiellement de la revalorisation forfaitaire des bases imposables, alignée sur l'inflation (7,1%).

Les droits de mutation ont fortement augmenté ces dernières années, mais devraient plafonner, en raison du net ralentissement du marché immobilier observé au niveau régional. Pour 2023, il est proposé de retenir 6,8 M€, légèrement supérieur à l'estimation 2022.

Comme en 2022, le produit de la taxe sur l'électricité devrait atteindre 840 K€

Alors que l'Office de Tourisme a été transféré au 1er janvier 2023 à l'EPT, la Ville conserve la gestion et l'encaissement de la taxe de séjour. Avec la reprise de la fréquentation touristique et la vigilance sur les déclarations des plateformes de réservation d'hébergement en ligne, les recettes devraient doubler par rapport aux prévisions 2022 et atteindre 320 000 €

2.1.2. La fiscalité reversée

En 2022, la Métropole du Grand Paris (MGP) devrait verser à Vincennes une attribution de compensation, déduite des charges transférées, qui resterait stable à 13 M€

2.1.3. Les dotations de l'Etat

Inédit depuis 2011, la LFI 2023 revalorise la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, à hauteur de +320 M€ Cette mesure vise à revaloriser les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui ne concernent pas Vincennes. Cependant, aucun écrêtement ne sera appliqué sur la dotation forfaitaire des communes. Sous réserve d'une baisse qui résulterait d'un recul de la population municipale, il est anticipé une quasi stabilité de la dotation par rapport au réalisé 2022, qui était de 4,3 M€

2.1.4. Les autres recettes de fonctionnement

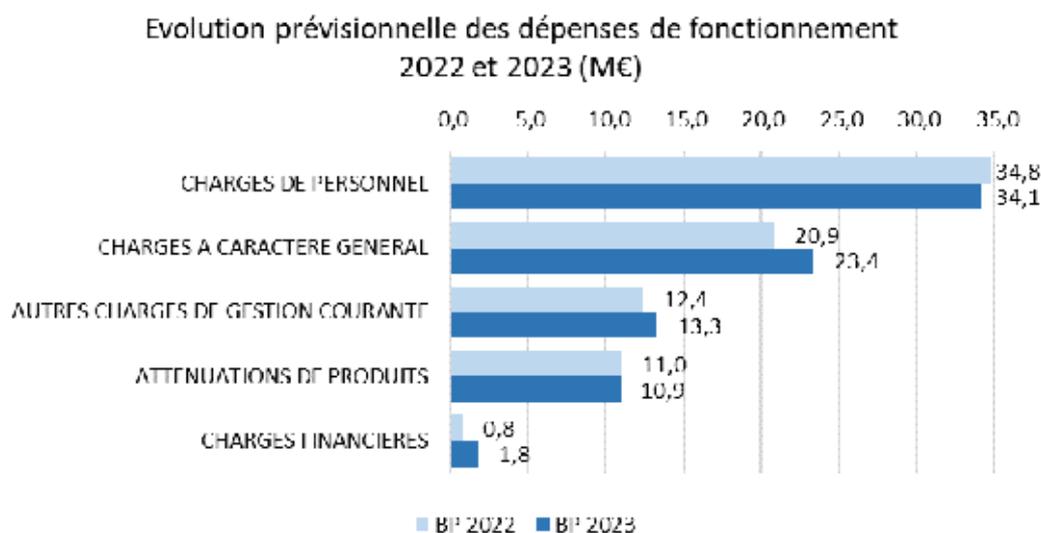
Globalement, les produits d'exploitation des services, c'est-à-dire essentiellement la facturation aux usagers, sont estimés à 10,2 M€, légèrement supérieurs au montant prévu au BP 2022.

Les recettes attendues pour les séjours vacances sont prévues en hausse ; les recettes des services culturels (notamment le Conservatoire), quant à elles, devraient atteindre le niveau élevé du réalisé 2022.

Les subventions et participations reçues en fonctionnement sont évaluées à 2,7 M€ Ce montant comprend essentiellement les financements versés par la CAF pour les crèches. Ceux-ci sont en recul par rapport au BP 2022 du fait de la suppression d'une aide exceptionnelle mise en place durant la crise sanitaire liée à la Covid-19.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à près de 83,6 M€ en hausse de 4,8% par rapport au budget primitif 2022.



2.2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 34,1 M€ (34,8 M€ en 2022). Elles représentent 41% des dépenses réelles de fonctionnement.

- La structure des effectifs en 2022

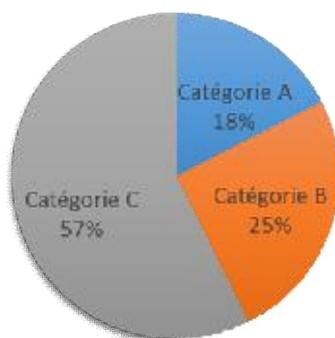
Au 31 décembre 2022, la ville de Vincennes compte 671 agents sur postes permanents (effectifs présents), dont 574 agents titulaires et 97 agents contractuels.

Effectifs permanents	2019	2020	2021	2022
Titulaires	655	628	588	574
Non titulaires sur emploi permanent	76	78	105	97
Total	731	706	693	671

La proportion des agents non titulaires est à 14,45% au 31 décembre 2022, soit en très légère baisse par rapport à l'année 2021 (15,15%).

La répartition des effectifs par catégorie se décompose comme suit :

Effectifs permanents par catégorie



On note un accroissement de la représentation des catégories B (+ 6 points par rapport à 2021) lié à l'intégration des auxiliaires de puériculture en catégorie B en 2022.

S'agissant de la gestion du temps de travail, 630 agents sont placés sur des postes à temps complet et 41 sur des postes à temps non complet. Par ailleurs, parmi les agents à temps complet, 33 agents ont été autorisés à travailler à temps partiel.

Il est également important de souligner la mise en conformité de la Ville aux 1607 heures attendues suite à l'adoption du nouvel Accord-cadre en avril 2021.

Plusieurs cycles de travail sont mis en place à la Ville de Vincennes selon les modalités suivantes :

Durée hebdomadaire	Effectifs
39h00	493
37h00	43
35h00	4
Annualisé	72
Assistant d'enseignement artistique*	9
Professeur d'enseignement artistique*	9
Temps non complet	41
Total	671

**La durée de temps de travail est spécifique sur ces postes d'où leur individualisation.*

On peut également préciser que 118 agents sont amenés à travailler en soirée ou les week-ends.

- Les dépenses de personnel en 2022

Malgré une maîtrise des effectifs, une hausse de 2,5% des dépenses de personnel est constatée en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse s'explique à la fois par des éléments endogènes, comme notamment l'augmentation du RIFSEEP, mais aussi exogènes avec trois revalorisations du SMIC accompagnées de la hausse de l'indice plancher, ainsi que la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5% au 1er juillet 2022.

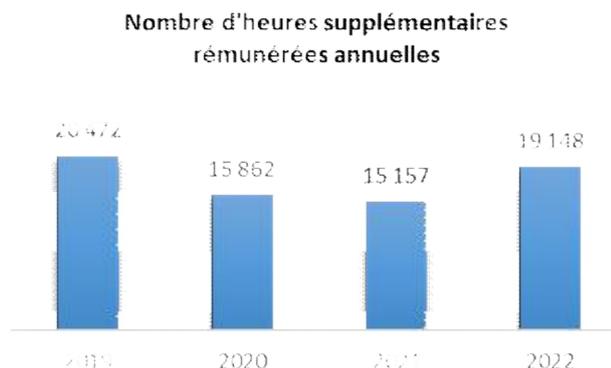
La structure des effectifs de la Ville de Vincennes évolue sur les quatre dernières années. En effet, compte tenu d'une réglementation qui le permet (Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique) et des difficultés à recruter des agents titulaires sur certains postes, le recours aux agents contractuels permet de répondre aux besoins de certains métiers dit « sous tension » et d'assurer une continuité de service dans la mise en œuvre des projets. Ce constat se confirme entre 2019 et 2022.

Dépenses de personnel	2019	2020	2021	2022
Traitement indiciaire titulaires	14 818 387	14 597 286	14 191 524	13 882 747
Régime Indemnitaire titulaire	4 157 230	4 088 461	4 091 487	4 683 005
Traitements brut non titulaires	2 702 857	2 966 386	3 367 183	3 742 009
Charges sociales	8 862 756	8 829 475	8 796 270	8 996 054
Autres dépenses de personnel	1 847 876	1 806 687	1 730 754	1 690 066
Total	32 389 107	32 288 295	32 177 218	32 993 881

- Les facteurs de l'évolution de la masse salariale en 2022

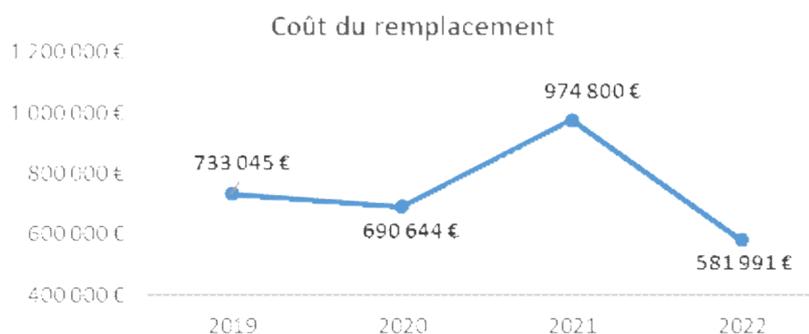
Avec une hausse de près de 4 000 heures par rapport à l'année 2021, les heures supplémentaires rémunérées en 2022 retrouvent leur niveau de réalisation d'avant la période de crise sanitaire.

Ces heures s'expliquent en très grande partie par la reprise des activités évènementielles de la Ville.



On notera par ailleurs une constance des avantages en nature : la Ville compte un nombre limité de logements de fonction (7 dans les écoles).

En 2022, la maîtrise du remplacement des agents momentanément indisponibles a permis une diminution du coût du remplacement de 400 K€ par rapport à l'année 2021. (Effet Covid encore réel)



En mai 2021, la ville de Vincennes signait une adhésion révoquable à *Pôle emploi* pour la prise en charge des allocations d'aide au retour à l'emploi des anciens agents non titulaires. Le coût s'est établi à 60 K€ en 2021, 142 K€ pour 2022. Dans le même temps, concernant les agents titulaires, les allocations d'aide au retour à l'emploi restent à la charge de la Ville et baissent de 174 K€ en 2021 à 148 K€ en 2022 avec un nombre de bénéficiaires en forte diminution (6 au 31/12/2022).

Par ailleurs, la ville de Vincennes mène également une politique volontariste de mobilité interne. Les annonces de vacance de postes sont diffusées aux agents de la collectivité. En 2022, 9 agents ont ainsi pu changer de poste au sein de la collectivité.

De plus, la collectivité est attentive aux situations des agents en attente de reclassement et a élaboré un processus d'accompagnement et de réinsertion dans l'emploi. En 2022 ce suivi attentif a concerné six agents.

Le taux de réalisation 2022 des dépenses de personnel est de 95%. Cela s'explique par un taux de rotation des agents de la ville plus important en 2022 (jusqu'à 70 postes vacants en simultané), auquel s'ajoutent des difficultés à recruter dans certains métiers, qui induisent une vacance frictionnelle réelle plus importante que prévue (4,6 mois en moyenne).

Aussi, la préparation budgétaire 2023 intègre un taux de vacance des postes permanents, au plus près, au regard de l'analyse des effectifs 2022.

- Les éléments de prospective pour 2023

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 266 K€ soit +1,88% pour 2023, contre 179 K€ en 2022.

Le détail des prévisions de mouvements de personnel pour 2023 est le suivant :

	Effectif	Coût (en K€)	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Entrée	37	1 980	12	16	9
Sortie	28	1027	5	8	15
Solde	+ 9	+ 953	+7	+8	-6

Le coût de 953K € a été proratisé sur 2023 en fonction des dates prévisionnelles de mouvements (dates de départ et de recrutement).

Cette variation tient compte de :

- 28 sorties d'agents, dont 15 pour départs en retraite et 13 mobilités d'agents titulaires,
- 37 recrutements envisagés dont 21 contractuels et 16 titulaires,
- 3 suppressions de postes : office du tourisme
- 2 créations de postes : Contrat de projet (DINSI) et Directeur de la tranquillité et de la Sécurité publique.

Il est proposé un budget prévisionnel de la masse salariale (chapitre 012) de 34,1 M€ correspondant à une diminution de 2% par rapport au BP 2022.

Cette proposition vise à répondre à la maîtrise de la masse salariale tout en conservant une marge de manœuvre pour absorber le coût d'éventuelles évolutions réglementaires en 2023, encore non connues à ce jour.

Enfin, la DRH s'inscrit en 2023 dans la mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). L'objectif est d'anticiper les évolutions quantitatives et qualitatives des emplois et des compétences pluriannuelles, sur le plan individuel et collectif.

2.2.2. Les charges à caractère général

Avec un montant prévu de 23,4 M€ les charges à caractère général et les prestations de service devraient représenter 28% des dépenses de fonctionnement, en hausse de 12,3% (+2,6 M€) par rapport au budget primitif 2022.

Cette progression s'explique surtout par la hausse des prix de l'énergie de 2,7 M€ Les fluctuations des autres dépenses impactées par l'inflation ou par la révision des contrats demeurent relativement neutres, grâce à des efforts d'optimisation des coûts.

FLUIDES	BP 2022	BP 2023	Variation
EAU ET ASSAINISSEMENT	298 000	328 500	10,2%
ENERGIE - ELECTRICITE	1 869 400	3 547 500	89,8%
CHAUFFAGE URBAIN (GAZ)	490 000	1 570 000	220,4%
COMBUSTIBLES	50 000	25 000	-50,0%
CARBURANTS	81 000	65 000	-19,8%
TOTAL	2 788 400	5 536 000	98,5%

2.2.3. Les autres charges de gestion courante

Estimées à 13,3 M€, les charges de gestion regroupent notamment les contributions aux structures locales, à l'intercommunalité (FCCT) et au service départemental d'incendie. Estimées à 13,3 M€, elles s'annoncent en hausse de 8% par rapport au BP 2022 (12,4 M€), en raison de l'augmentation des participations envisagées pour la Caisse des écoles, le CCAS, le budget des marchés d'approvisionnement, la brigade des sapeurs-pompiers et l'EPT Paris Est Marne et Bois.

2.2.4. Les atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent à des reversements de produits fiscaux dans le cadre des dispositifs de péréquation tels que le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), le prélèvement au titre du versement des amendes de police pour Ile de France Mobilités et la Région et le Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Communales (FPIC). Elles devraient rester stables à 11 M€

2.2.5. Les charges financières

Dans le prolongement des mesures prises par la Banque Centrale Européenne pour contenir l'inflation, l'ensemble des taux bancaires a rapidement augmenté en 2022. L'augmentation des charges financières est estimée à 1 M€. Cette prévision inclut des provisions, si les taux d'intérêts poursuivent leur hausse.

3. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

3.1. Les recettes propres d'investissement

Les recettes propres d'investissement comprennent essentiellement les recettes suivantes :

- Le FCTVA, qui devrait s'élever à 3,2 M€(+0,6 M€par rapport au BP 2022), résultant des investissements réalisés en 2022.
- Des demandes de subventions sont déposées pour l'ensemble des projets. Pour mémoire, en 2022, ont été perçus 2,7 M€de financements extérieurs. Toutefois, la prudence budgétaire suppose d'inscrire les crédits pour les financements notifiés ou certains. En 2023, sont attendues des recettes estimées à 1,3 M€pour le gymnase du lycée intercommunal, la réhabilitation du centre Habère-Poche, le projet du centre culturel et sportif Pompidou et le réaménagement de la bibliothèque A. de Vigny. Ces aides sont calculées au prorata de l'avancée prévisionnelle des différentes opérations.
- Le boni de liquidation de l'OPH, dont l'utilisation prévisionnelle est estimée à 2,66 M€en 2023 pour assurer le financement des surcharges foncières (cf. infra).

Au total, la commune disposerait de 9,1 M€de recettes propres, auxquelles il faut ajouter l'autofinancement prévisionnel qui s'élève à 12,1 M€(contre 11,5 M€au BP 2022).

3.2. Les dépenses d'investissement

En 2023, malgré un contexte économique compliqué, la Ville souhaite poursuivre la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissement qui s'inscrit dans le projet de mandature. Il vise à satisfaire les besoins relatifs aux attentes des Vincennes et des Vincennes mais également aux besoins des générations futures.

L'ambition de ce programme pluriannuel d'investissement se structure donc autour de 3 axes forts :

- renaturation
- aménagements urbains
- équipements publics

3.2.1. La renaturation

L'avenir de notre Ville, comme celui de notre pays et de la planète toute entière, passe forcément par le renforcement de notre cadre de vie local et par la mise en place d'une politique de développement durable et de transition écologique pragmatique, c'est le sens du Pacte éco-citoyen que nous avons voté, l'an dernier, à Vincennes. En 2023 la Ville pourra poursuivre et lancer les programmes qui en découlent et notamment par le renforcement de la végétalisation de nos quartiers.

Ainsi Vincennes va consacrer sur les 3 prochaines années au moins 1,450 M€à l'aménagement du square St Louis à l'Ouest, à la réhabilitation du mail du 8 mai 1945 en centre-ville et à la réalisation de nouveaux jardins de proximité sur l'ensemble du territoire communal. Des jardins de proximité dont l'objectif est d'offrir à la fois des îlots de fraîcheur

dans nos quartiers et de permettre à chacun de trouver un espace de respiration et de pause à moins de 10 minutes à pied de chez soi. Enfin, la végétalisation des toitures de certains équipements communaux, environ 1 M€, s'inscrit dans le même esprit celui d'augmenter la superficie végétalisée en ville.

3.2.2. Les aménagements urbains

Bien vivre en ville c'est également permettre la bonne circulation de chacun et la fluidité des différents types de mobilités, c'est aussi modérer la vitesse pour sécuriser nos quartiers et réduire les nuisances sonores. En 2023, Vincennes poursuivra donc son programme de rénovation et de réhabilitation de la voirie, programme qui s'inscrit tant dans le Pacte éco-citoyen que dans le Plan inclusion handicaps, le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ou dans le Plan vélo et mobilités douces. La ville va consacrer 7,3 M€ sur 3 ans à la poursuite de son programme de création d'espaces apaisés et de réhabilitation de la voirie avec notamment la rénovation complète de la rue des Laitières et près de 2,3 M€ sur la même période, pour des aménagements cyclables nouveaux.

En 2023, 2,4 M€ seront également consacrés à la finalisation du « projet de ville » incluant la partie sud du Cours Marigny ainsi que la partie de l'avenue de Nogent et les trottoirs nord des abords du château. De même Vincennes participera avec le Département du Val-de-Marne et la Région Île-de-France à la requalification de l'avenue de Paris, tant attendue des habitants, en consacrant sur les 3 prochaines années 3,25 M€ à la réfection des trottoirs, et 1,9 M€ à la modernisation de l'éclairage public. Enfin, en matière de sécurité, Vincennes renforce le maillage de ses caméras de vidéo-protection en consacrant 0,4 M€ sur les deux prochaines années.

3.2.3. Les équipements publics

En 2023 l'équipe municipale s'attachera également à toujours mieux servir la population en proposant des équipements publics adaptés et utiles à ses attentes. Concernant la jeune génération plusieurs équipements qui les concernent vont prochainement ouvrir ou être rénovés. A l'Est, le tant attendu lycée à sections internationales que construit la Région Île-de-France devrait ouvrir ses portes dès la rentrée prochaine, dans le même temps le gymnase attendant actuellement en construction ouvrira dans la même période si les approvisionnements en matériaux ne retardent pas le chantier ; 3,5 M€ y sont consacrés en 2023. A l'Ouest, 2,3 M€ vont être destinés aux travaux de rénovation des façades de l'école de l'Ouest-élémentaire (2023-2024) et 3 M€ à ceux du centre municipal de vacances d'Habère-Poche, en Haute-Savoie. Concernant la petite enfance la ville va consacrer 2 M€ pour l'ouverture en 2024 de la nouvelle crèche Villa Aubert.

L'investissement le plus important concerne la rénovation complète et tant attendue du centre culturel et sportif Georges-Pompidou, puisque Vincennes va y investir plus de 35 M€ sur les 3 prochaines années. Après la phase de concertation qui a permis d'optimiser collectivement le projet, le permis de démolir a été récemment signé. Enfin Vincennes va poursuivre, à hauteur de près de 0,9 M€ les travaux de mise en conformité de ses différents équipements afin d'accueillir tous les publics comme elle s'y est engagée. Soucieuse de renforcer notre sobriété énergétique et de réduire nos consommations en gaz ou en électricité, la Ville va consacrer 1,9 M€ afin de renforcer la performance énergétique de ses bâtiments.

A ces investissements programmés viennent s'ajouter plus de 11 M€ destinés aux financements des surcharges foncières, à la réalisation de logements sociaux et à l'acquisition de parcelles notamment pour y réaliser de nouveaux espaces verts.

Si la majeure partie de ces projets s'échelonne sur trois ans, les principales opérations recensées en 2023 représentent 77% des dépenses et subventions d'équipement (environ 37 M€).

Le tableau qui suit récapitule la **programmation indicative des principales opérations** énoncées précédemment :

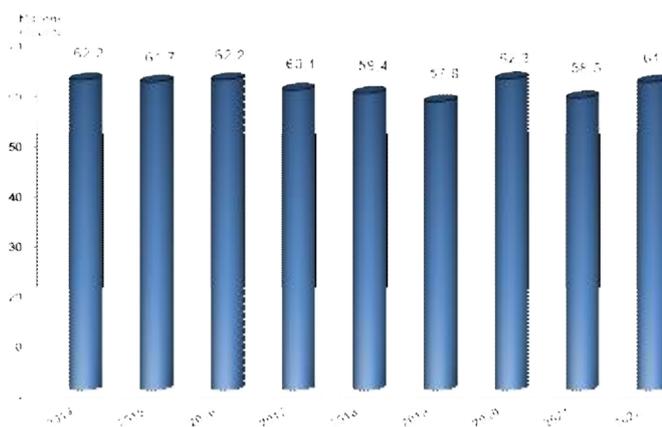
en euros	DEPENSES			RECETTES		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Renaturation :						
Squares et Jardins de proximité	1 245 000	160 000	50 000		244 000	
Végétalisation toitures équipements municipaux	428 000	500 000	-	63 320		
Aménagements urbains :						
Espaces apaisés (zone 30)	1 660 000	2 450 000	3 230 000			
Aménagements cyclables	469 000	1 385 000	470 000			
Projet de Ville	2 360 000	-	-			
Trottoirs Av. de Paris	150 000	2 200 000	900 000			
Modernisation éclairage public	690 000	600 000	600 000			
Vidéoprotection	225 000	145 000	-			
Equipements publics :						
Complexe Pompidou - réaménagement	5 130 000	16 273 000	14 540 000	166 666		
Gymnase lycée intercommunal - construction	3 504 000			372 000		
Habère Poche - réhabilitation	2 727 000	330 000	-	200 000	400 000	
Elémentaire Ouest - Ravalement et châssis	1 070 000	1 230 000		205 000	200 000	
Performance énergétique des bâtiments	537 750	300 000	1 000 000			
Crèche villa Aubert	280 000	1 725 000				
Hôtel de Ville - ravalement	258 000	-	-	72 000		
Plan Handicap	310 000	300 000	250 000			
Opérations foncières :						
Surcharges foncières - logements sociaux	2 660 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Acquisitions / cessions immobilières	4 790 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000

4. LA GESTION DE LA DETTE

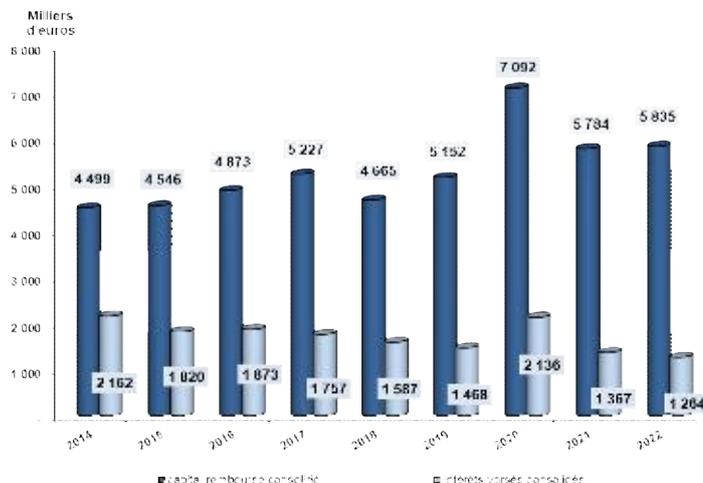
4.1. L'évolution de la dette en 2022

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette consolidée (tous budgets confondus) de la Ville s'élève à 61,7 M€ contre 58,5 M€ l'année précédente. Cette variation résulte du remboursement du capital de 5,8 M€ et de la mobilisation de deux emprunts pour un montant total de 9 M€ au cours de l'exercice.

Au cours de l'année 2022, cinq emprunts ont été contractés pour 24 M€ dont deux ont été mobilisés (fonds perçus) pour 9 M€ : un emprunt de 4 M€ à taux variable (EURIBOR 3 mois + marge de 0,24%) auprès d'ARKEA ; un emprunt de 5 M€ à taux fixe auprès de l'Agence France Locale (2,36%). Aucune échéance n'a été payée pour ces nouveaux emprunts en 2022.



L'annuité de 7,1 M€ était composée de 5,84 M€ en capital et 1,26 M€ d'intérêts.



Synthèse la dette consolidée au 31/12/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
61 705 122 €	2,4%	10 ans et 8 mois	5 ans et 8 mois

Du fait des deux nouveaux emprunts mobilisés, l'encours consolidé par habitant augmente à 1 228 € au 31 décembre 2022 (contre 1 169 € l'année précédente). Le ratio reste en dessous de la moyenne des villes de la strate (1 360 € par habitant).

Exercice au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne nationale de la strate 50 000 à 100 000 hab.
Encours de la dette / habitant	1 265 €	1 226 €	1 486 €	1 212 €	1 191 €	1 149 €	1 240 €	1 169 €	1 228 €	1 360 €

4.2. Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement des investissements se détermine par le montant du produit de l'emprunt minoré du remboursement du capital de la dette.

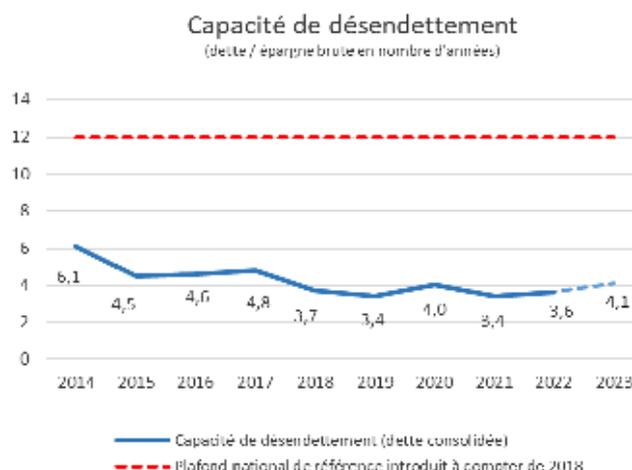
L'estimation du besoin de financement s'établirait de la façon suivante, en intégrant les emprunts contractés au 31 décembre 2022.

Calcul du besoin de financement (en M€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
encours dette au 1er janvier (tous budgets confondus)	60,1	59,4	57,8	62,3	58,5	61,7
produit d'emprunt et cautionnement	4	3,5	2	2	9	15
transfert d'une part de la dette du SIVU	0	0	9,6	0	0	0
remboursement dette et cautionnement	4,7	5,2	7,1	5,8	5,8	6,4
solde = besoin de financement	-0,7	-1,7	4,5	-3,8	3,2	8,6
encours dette au 31 décembre	59,4	57,8	62,3	58,5	61,7	70,3

4.3. La capacité de désendettement

Gage de sa solidité financière, l'évolution de la capacité de désendettement doit être maîtrisée, afin de préserver les capacités d'investissement futures. La LPFP 2018-2022 a défini un plafond national de référence fixé à 12 ans pour le bloc communal.

Malgré la reprise de l'endettement, la Ville dispose d'une bonne qualité de signature car la capacité de désendettement s'établit à 3,6 années, fin 2022. Quand seront mobilisés les 15 M€ d'emprunts déjà contractés, le ratio est estimé à 4,1 (calculé avec l'épargne brute 2022). A titre de comparaison, la moyenne nationale de la capacité de désendettement pour les communes de la strate 50 à 100 000 habitants était de 6,1 ans, en 2021.

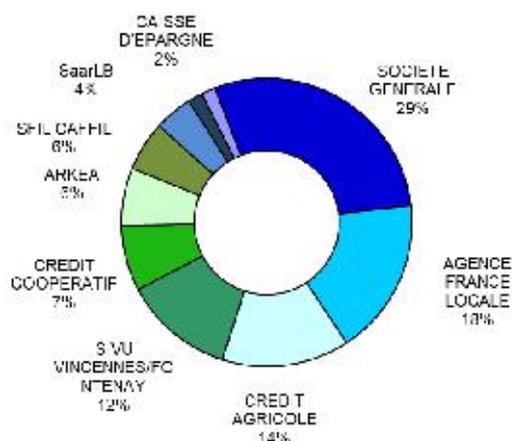


4.4. La sécurisation et la diversification

La structure d'exposition de la dette propre de la Ville présente un profil qui reste très peu risqué puisque 100 % de l'encours est classé A1 selon la grille de classification Gissler.

La dette a été contractée auprès de 10 établissements bancaires, conformément à une stratégie de diversification pour obtenir les meilleures conditions de financement.

Au regard du capital restant dû au 31 décembre 2022 (61,7 M€), la Société Générale reste le principal prêteur (29%). Le second est désormais l'Agence France Locale (18%) qui devance le Crédit Agricole (14%). Le prêt du SIVU Vincennes-Fontenay représente 12%.



4.5. La répartition et le coût de la dette

La stratégie de gestion de la dette menée au cours des dernières années a consisté à profiter des meilleures opportunités et s'est traduite par une répartition optimisée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable :

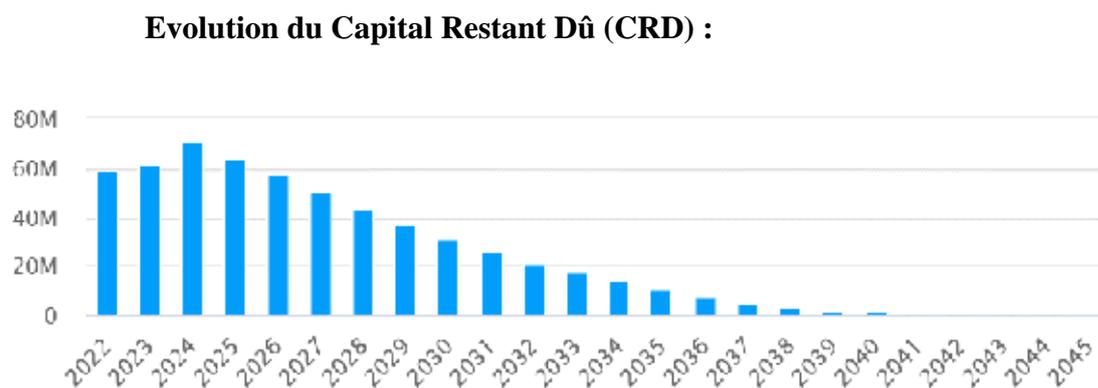
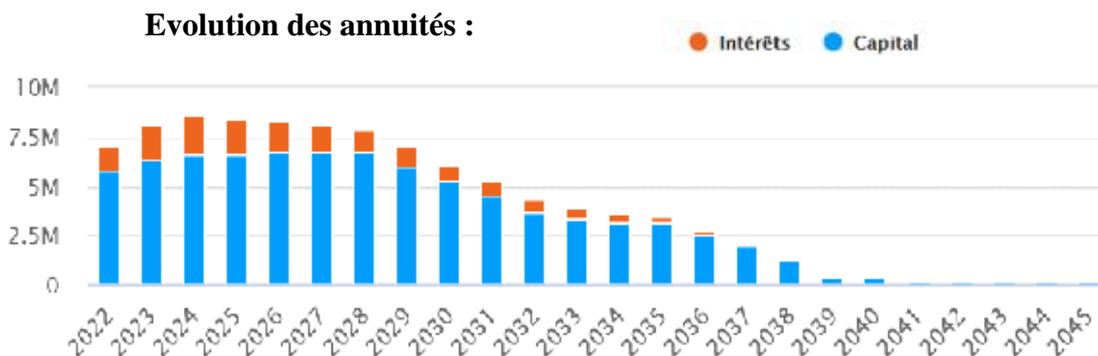
- Les emprunts à taux fixe représentent 67% de la dette consolidée. Ces emprunts dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers offrent une bonne vision et sécurisent les charges d'intérêts sur la totalité de leur durée.
- Les emprunts à taux variable représentent 33%. Cette part a permis de profiter des taux courts bas et même négatifs et de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Même s'ils sont adossés à des indices qui ne présentent pas de risques d'instabilité, les taux variables suivent, depuis le 2nd semestre 2022, la remontée des taux bancaires décidée par la Banque Centrale Européenne pour lutter contre l'inflation.

Dans ce contexte de hausse des taux, les derniers emprunts contractés induisent une élévation du taux moyen qui s'établit à 2,4% contre 1,96% l'année passée.

La remontée des taux bancaires a eu des effets relativement limités sur les intérêts payés en 2022, car il y a des effets de latence par rapport aux échéances.

4.6. Le profil d'extinction de la dette

Le graphique suivant présente l'évolution des annuités futures conformément aux anticipations de marché ainsi que le profil d'extinction de la dette financière actuelle. Du fait de la contraction de 24 M€ d'emprunts en 2022, qui seront mobilisés en 2023, et de la hausse des taux d'intérêts, le profil de l'extinction en annuité a évolué : la baisse des remboursements ne sera significative qu'à compter de 2029.



4.7. La stratégie de la Ville

En 2022, la Ville a souscrit trois prêts auprès de l'Agence France Locale pour un montant total de 15 M€ à taux variables, indexés sur l'Euribor 3 mois, et encaissables en 2023. Compte-tenu du remboursement annuel du capital (6,4 M€), l'encours consolidé au 31 décembre 2023 sera alors de 70,3 M€ si aucun autre emprunt n'est mobilisé dans l'année.

Pour réaliser le programme pluriannuel d'investissement, la Ville devra nécessairement emprunter une partie de ses ressources, de manière échelonnée, ajustée au plus près des besoins de financement, sur les trois prochaines années.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du BP 2023 devrait s'établir à 21,4 M€ Le montant du prêt réellement contracté en 2023 sera ajusté en fonction des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes. Il devrait faire l'objet d'une mobilisation en 2024 et serait donc comptabilisé dans l'encours de la dette fin 2024.

Au regard des annonces de la Banque Centrale Européenne, les prévisionnistes estiment que les taux bancaires devraient encore progresser au premier semestre 2023, avant de reculer et de se stabiliser autour de 2,5%, probablement jusqu'en 2024.

Bien que le contexte économique ne paraisse pas propice, la ville de Vincennes présente un profil qui demeure rassurant pour les établissements bancaires, fondé sur un coût maîtrisé d'une dette diversifiée, une capacité de désendettement incontestée et un taux d'épargne brute solide.

5. LES BUDGETS ANNEXES

5.1. *Restauration municipale*

La normalisation de l'activité et la hausse des recettes de vente de repas devraient permettre de réduire la contribution du budget principal.

5.2. *Spectacles vivants*

Dans la perspective de la fermeture pour travaux du Centre culturel et sportif Pompidou, la programmation sera moins ambitieuse en nombre de spectacles. Avec l'hypothèse de recettes stables par rapport au BP 2022, la subvention pourrait être ajustée à la baisse, en attendant la reprise des résultats au budget supplémentaire.

5.3. *Marché d'approvisionnement*

Considérant qu'il n'est pas envisageable d'appliquer aux commerçants une hausse des droits de place qui permettrait de couvrir la hausse des coûts de fonctionnement, liée à la hausse des prix des prestations et de l'énergie, le budget annexe pourrait présenter un déficit qui devrait être comblé par une participation du budget de la Ville.

5.4. *Dôme*

Les éléments relatifs au budget annexe du Dôme et notamment la participation du budget principal s'inscrivent dans la continuité de l'année 2022.

*

* *

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du débat qui aura suivi la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2023.